

Arbeitsgemeinschaft Europäischer Grenzregionen (AGEG)
Asociación de Regiones Fronterizas Europeas (ARFE)
Association des régions frontalières européennes (ARFE)
Association of European Border Regions (AEBR)
Comunità di lavoro delle regioni europee di confine (AGEG)
Europæiske grænseregioners Arbejdsfællesskab (AGEG)
Werkgemeinschaft van Europese grensgebieden (WVEG)
Associação das Regiões Fronteiriças Europeias (ARFE)
Σύνδεσμος Ευρωπαϊκών Συνοριακών Περιφερειών (ΣΕΣΠ)
Stowarzyszenie Europejskich Regionów Granicznych (SERG)



30 octobre 2007

Cohérence et complémentarité

- pour un usage optimal de tous les fonds de l'Union européenne -

1. Introduction

Depuis ses commencements, l'ARFE s'est préoccupée régulièrement du développement des espaces ruraux. Dernièrement, Monsieur le Dr. von Malchus a pu faire un exposé sur le développement rural dans le cadre de la nouvelle politique agricole de l'Union européenne (PAC) lors de la session du Comité directeur du 17 juin 2005 à Karlstad (Värmland, Suède).

L'une des tâches importantes de l'Union européenne consiste à maintenir attractives les régions d'Europe avec leurs villes et villages. À cela s'ajoute aussi le développement des espaces ruraux pour lesquels l'Union européenne met à disposition différentes possibilités de soutien. La réforme de la Politique agricole commune (PAC) pour les années 2007-2013 permet d'importantes nouvelles mesures en vue du développement du territoire rural. Les «Orientations stratégiques de la Communauté pour le développement rural» repèrent dans le chapitre 3.6 que les synergies entre la Politique structurelle, la Politique de l'emploi et les mesures pour le développement du territoire rural doivent être significativement renforcées. Les États-membres doivent se préoccuper de la complémentarité et de la cohérence entre les mesures à financer dans certaines zones géographiques et pour certains secteurs d'activité par le Fonds régional européen, le Fonds de cohésion, le Fonds social européen, le Fonds européen pour la pêche et le FEADER.

Les principes les plus importants pour **la délimitation** et **les mécanismes de coordination** entre les mesures soutenues au moyen des différents fonds doivent être déterminés par les **«Plans stratégiques nationaux»** pour le FEADER et les **cadres de référence stratégiques nationaux**.

2. Remarques du Directeur général de la DG REGIO

Le nouveau Directeur général de la DG REGIO, Monsieur le Dr. Dirk Ahner, était auparavant Directeur général remplaçant à la DG AGRI. Les deux modes de soutien de l'Union européenne lui sont donc des plus familiers.

Dans un intéressant article de la revue «EUROPA kommunal» d'avril 2007, il a su dégager très clairement, au vu de la Politique de cohésion de l'Union européenne et du développement des espaces ruraux, les différentes possibilités de soutien, leurs articulations internes et leurs possibilités de complémentations mutuelles. L'on compte parmi les instruments politiques de cohésion : le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE) tout comme le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Tous les instruments s'orientent en fonction de la Stratégie de Lisbonne et visent la cohérence et la complémentarité dans leur mise en œuvre politique.

En ce qui concerne la planification et la mise en œuvre des programmes de développement ruraux et de ceux qui se rapportent à la Politique de cohésion, l'on doit s'assurer que **le financement rendu possible par les différents fonds** est optimisé de

manière à ce que **la plus-value la plus grande possible** soit bien atteinte. Les **acteurs sur le terrain** jouent un **rôle central dans la coordination**. Pour la période de financement 2007-2013, le financement de la politique de développement rural revient au FEADER. Les objectifs à portée plus large de l'Union européenne, tels que le renforcement de la compétitivité, la promotion de l'emploi et la sauvegarde de la durabilité, sont aussi à prendre d'autant plus en compte dans la politique de développement rural.

Dans le FEADER, trois éléments déterminants sont présents :

- le renforcement de la compétitivité de l'agriculture et de la sylviculture par la subvention, la restructuration, la modernisation, la production de qualité (1^{er} axe)
- la protection de l'environnement et l'entretien du paysage par la promotion d'une gestion rurale appropriée et durable, au travers notamment de mesures de protection de l'environnement agricole et de protection de la nature comme le soutien des cultures écologiques ou le cadre offert par NATURA-2000 (2^{ème} axe)
- l'amélioration de la qualité de vie et la promotion de la diversification des activités économiques dans les zones rurales (3^{ème} axe).

Ces trois axes thématiques sont complétés par les «axes-Leader». L'initiative communautaire Leader qui a eu cours jusqu'à présent devient partie intégrante du programme principal.

3. Conclusions :

La cohérence et la complémentarité jouent, suivant les dispositions des Fonds de l'Union européenne, **un rôle important** lors des tractations et lors de la mise en œuvre des plans stratégiques nationaux et des programmes qui s'ensuivent, régionaux pour l'essentiel. Les directives et lignes directrices laissent percevoir à l'endroit de chaque instrument financier de l'Union européenne des critères de délimitation (lignes de démarcation) pour les plans nationaux et régionaux, car il peut apparaître des **domaines d'interférence**. Dans les stratégies visant les espaces ruraux, de clairs **critères de délimitation** doivent être établis, critères dépendant en première ligne de **considérations régionales ou locales**. Ces critères relèvent avant tout du 3^{ème} axe du programme FEADER.

FEADER et FEDER peuvent promouvoir les domaines suivants :

- petites entreprises
- développement d'une offre touristique
- petites infrastructures de soutien aux activités entrepreneuriales
- mesures d'amélioration de la qualité de vie en zones rurales
- services de base (incluant ceux ayant trait aux activités culturelles ou de temps libre)
- rénovation de villages
- entretien de l'héritage culturel
- développement de zones NATURA 2000.

FEADER et FSE pourraient soutenir en théorie :

- la formation et la formation continue pour les acteurs du développement rural
- la formation continue et l'information des personnes actives dans l'agriculture.

Une délimitation est recommandée aux États-membres et aux autorités administrant les fonds au travers de :

- critères distinguant les mesures et les groupes-cibles (secteur agricole par opposition aux domaines économiques non-agricoles)
- leur aire d'influence (aire régionale par opposition à une aire locale)
- la taille des projets ou des communes concernées.

L'on doit recommander d'une manière générale que **FEADER et FSE**, pour ce qui concerne les mesures destinées aux espaces ruraux, se concentrent sur des **domaines et groupes-cibles extérieurs à l'agriculture** (par exemple sur la liaison entre espaces urbains et ruraux par des services à large bande). Afin d'éviter les risques d'interférences comme d'apparition d'une absence de soutien dans le développement des espaces ruraux, il est décisif de garantir la cohérence et la complémentarité des instruments de soutien de l'Union européenne par la planification d'une stratégie globale et l'accompagnement et l'évaluation coordonnés de la part des autorités administrant les fonds.

Les **questions décisives aux régions frontalières et transfrontalières** s'expriment dans ce contexte comme suit :

- Dans quelle mesure les autorités régionales et locales sont-elles parties prenantes du développement et de la mise en œuvre des plans stratégiques nationaux ?
- Les régions frontalières et transfrontalières ont-elles évalué dans quelle mesure les autorités administrant les fonds ont évité les risques d'interférences comme d'absence de soutien ?
- Dans quelle mesure les régions frontalières et transfrontalières pourraient-elles contribuer à l'évitement des interférences et des absences de soutien dans la planification, la mise en place et l'accomplissement des programmes transfrontaliers ?

F:\DATA\334 AGE\REFERATEundSTELLUNGNAHMEN\2007\Cohérence + Complementarity\Kohaerenz 31Okt07 DE clean.doc